

Prise en charge juridique des violences conjugales

OBJECTIFS

- Revenir sur les règles applicables aux violences conjugales tant au niveau du droit pénal, du droit social ou du droit de la famille
- Eclairer particulièrement la question spécifique des violences sexuelles au sein du couple
- Définir la nouvelle catégorie : les violences psychologiques
- Revenir sur les rôles des différents acteurs judiciaires et sociaux ainsi que sur celui de la haute autorité de lutte contre les discriminations

MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

Etude des textes de lois, des jurisprudences applicables aux violences conjugales. Retour sur le rôle des travailleurs sociaux face à cette problématique (information, orientation, signalement).

PUBLIC

Tout travailleur social en contact avec les victimes de violences conjugales. La loi de 2010 prévoit en effet l'obligation de formation des professionnels à cette question.

DATES :
PARIS > NOUS CONTACTER POUR LES DATES

DURÉE : 2 jours

TARIF : 1 020 euros HT

PROGRAMME

Définition des violences conjugales

- Essai de typologie des violences conjugales
- Elements statistiques

Les définitions légales

- Violences physiques
- Violences sexuelles
- Violences matérielles
- Les violences psychologiques après la loi de 2010

Les procédures

- Le dépôt de plainte
- L'enquête
- Les mesures de sûreté
- Le procès
- Les contrôles post-sentenciels

Les violences conjugales et la procédure de divorce

- L'ordonnance de protection des victimes prévue par la loi de 2010
- Les incidences des violences sur le choix de la procédure
- Les mesures d'urgence
- Les mesures provisoires

La prise en charge sociale

- Accompagnement de la victime
- La question des enfants ; répartition juge aux affaires familiales, juge des enfants.